

Documentation générale (web)

Site web Doctissimo

Les vaccinations indispensables

Les vaccinations constituent un des moyens essentiels de prévention des maladies infectieuses et virales. Elles protègent votre enfant et réduisent le risque d'épidémies. Certaines sont obligatoires, d'autres seulement recommandées. Pour chaque vaccin, respectez le nombre d'injections et n'oubliez pas les rappels. Quand et contre quelles maladies vacciner votre enfant ? Voici quelques réponses...

Dès le premier mois

Le BCG (Bacille Calmette et Guérin)

La vaccination BCG (vaccin contre la tuberculose) n'est plus obligatoire pour l'entrée en collectivité (halte-garderie, crèche, école, assistante maternelle...). Mais elle reste indiquée chez enfants exposés ou à risque (En Ile-de-France et en Guyane, ou chez ceux qui ont séjourné ou dont les parents viennent de pays où sévit la tuberculose notamment).

A partir de deux mois

Diphtérie - tétanos - polio (DTP)

Ce vaccin, **obligatoire**, s'effectue en trois injections à un mois d'intervalle. Il doit être effectué avant les 18 mois de l'enfant. Le premier rappel est obligatoire un an après la troisième injection, les suivants se feront tous les cinq ans.

Coqueluche

La vaccination est recommandée à partir de deux mois en trois injections, à un mois d'intervalle, en association avec le DTP et *Haemophilus influenzae* b. Un rappel est à effectuer un an plus tard, puis entre 11 et 13 ans.

Anti-haemophilus influenzae

Ce vaccin, qui empêche l'apparition de certains types de méningites de l'enfant, est conseillé à partir de deux mois, en trois injections à un mois d'intervalle. Il est souvent associé à la vaccination DT Coqueluche Polio. Un seul rappel doit être réalisé, un an après la troisième injection. Il est inutile d'effectuer des rappels au-delà.

Hépatite B

Le vaccin contre l'hépatite B peut être injecté à partir de deux mois (sauf dans le cas des enfants nés de mère antigène HBs positif, chez qui elle doit être faite à la naissance) en trois injections (deux injections à un mois d'intervalle, la troisième 5 à 12 mois après la première. Il existe depuis quelques temps une polémique sur l'éventuel risque (extrêmement faible), chez l'adulte, de maladie neurologique associée à cette vaccination. Ce risque n'existe pas chez le nourrisson, et les effets positifs du vaccin sont tels en terme de vies sauvées que la vaccination reste très fortement conseillée chez les enfants.

Pneumocoque

Le pneumocoque constitue chez les enfants de moins de 2 ans, la première cause de mortalité par infection bactérienne communautaire et la première cause de méningite bactérienne. Il est recommandé de vacciner tous les nourrissons dès l'âge de 2 mois (1^{ère} injection à 2 mois, les 2^{ème} et 3^{ème} se faisant à 1 mois d'intervalle à 3 et 4 mois). La dose de rappel est administrée entre 12 et 15 mois pour garantir une protection à long terme.

Vers 12 mois

Rougeole - oreillons – rubéole

Cette vaccination est recommandée pour les garçons comme pour les filles. La vaccination contre la rougeole peut être pratiquée plus tôt, à partir de 9 mois, pour les enfants vivant en collectivité, suivie d'une revaccination 6 mois plus tard en association avec les oreillons et la rubéole. En cas de menace d'épidémie dans une collectivité d'enfants, on peut vacciner tous les sujets exposés à partir de neuf mois. La vaccination immédiate peut être efficace si elle est faite moins de 3 jours après le contact avec un cas. Cette vaccination peut être pratiquée même si l'enfant a déjà eu l'une de ces maladies.

Si vous avez pris du retard dans l'une ou plusieurs vaccinations, il n'est pas toujours nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations imposant des injections répétées. Il suffit de reprendre le programme au stade où vous l'avez interrompu et de compléter la vaccination suivant le nombre d'injections nécessaires.

Le carnet de santé vous aide à tenir à jour le calendrier de vaccinations de votre enfant. Il constitue la mémoire médicale de son état de santé. Il pourra vous être réclamé notamment lors de l'entrée de votre enfant à la crèche ou à l'école.

Vaccin contre le papillomavirus

Le vaccin contre le papillomavirus, le Gardasil® permet de protéger contre le cancer du col de l'utérus. Il doit être fait avant l'exposition éventuelle au virus, c'est-à-dire avant le début de la vie sexuelle. Il est ainsi recommandé chez toutes les filles à l'âge de 14 ans. Un rattrapage est proposé à toutes les jeunes femmes de 15 à 23 n'ayant pas eu de rapports sexuels, ou au plus tard dans l'année de leurs premiers rapports.

Ayla Seugon

Principaux vaccins :

- Coqueluche
- Diphtérie
- Fièvre jaune
- Grippe
- Haemophilus influenzae
- Hépatite A
- Hépatite B
- Méningocoques
- Oreillon
- Pneumocoques
- Poliomyélite
- Rage
- Rougeole
- Rubéole
- Tétanos
- Typhoïde
- Tuberculose
- Varicelle

Site web : Service public

Calendrier des vaccinations en France

Mis à jour le 13.05.2009 par La Documentation française

Principe

Le calendrier vaccinal fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France, en fonction de leur âge. Pour la population générale (hors les cas des personnes exposées à un risque particulier ou pour certaines professions), **certaines vaccinations sont obligatoires. Il s'agit des vaccinations contre :**

- la diphtérie et le tétanos : seule la primo vaccination avec le 1er rappel à 18 mois est obligatoire,
- la poliomyélite : la primo vaccination et les rappels sont obligatoires jusqu'à l'âge de 13 ans,

- la fièvre jaune : pour toutes les personnes résidant en Guyane.

Les personnes titulaires de l'autorité parentale doivent veiller au respect de cette obligation.

Les autres vaccins ne sont pas obligatoires, mais recommandés.

Calendrier

A la naissance

BCG : uniquement pour les enfants exposés à un risque élevé (résidant en Île de France ou en Guyane, antécédents familiaux, nés ou issus de parents originaire d'un pays très touché par la tuberculose, vivant dans un habitat précaire, ...).

Chez les enfants à risque, la vaccination peut être pratiquée jusqu'à l'âge de 15 ans, avec un test par intradermoréaction préalable à la vaccination à partir de l'âge de 3 mois.

Hépatite B : 1ère dose de vaccin dans les 24 heures pour les enfants nés de mère porteuse de l'antigène HBs, associée à l'administration d'immunoglobulines. (Dans ce cas, 2ème et 3ème doses à 1 et à 6 mois, puis contrôle sérologique entre 7 et 12 mois).

A 2 mois

Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 1ère injection.

Hépatite B : 1ère injection.

Pneumococcique (Pn7) : 1ère injection.

A 3 mois

Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 2ème injection.

Pneumococcique (Pn7) : injection supplémentaire, uniquement pour les enfants présentant une pathologie les exposant à un risque élevé d'infection (prématurité, drépanocytose, infection à VIH, déficits immunitaires, cardiopathie congénitale, ...).

A 4 mois

Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 3ème injection.

Hépatite B : 2ème injection.

Pneumococcique (Pn7) : 2ème injection. (3ème injection pour les enfants exposés à un risque élevé d'infection).

A 9 mois

Rougeole, oreillons, rubéole : 1ère dose, uniquement pour les nourrissons accueillis en collectivité. (Dans ce cas, la 2ème dose est recommandée entre 12 et 15 mois).

A 12 mois

Rougeole, oreillons, rubéole : 1ère dose. (La 2ème dose au moins 1 mois après la 1ère et si possible avant l'âge de 24 mois).

Pneumococcique (Pn7) : 3ème injection. (4ème injection pour les enfants exposés à un risque élevé d'infection).

Entre 12 et 15 mois

Rougeole, oreillons, rubéole : 2ème dose pour les nourrissons ayant reçu une 1ère dose à 9 mois.

Entre 13 et 24 mois

Rougeole, oreillons, rubéole : 2ème dose.

Entre 16 et 18 mois

Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 4ème injection (qui correspond au 1er rappel).

Hépatite B : 3ème injection.

A 6 ans

Diphtérie, tétanos, poliomyélite : rappel.

Entre 11 et 13 ans

Diphtérie, tétanos, poliomyélite et coqueluche : rappel.

Hépatite B : 3 injections, si elles n'ont pas été pratiquées pendant l'enfance. Les 2 premières à 1 mois d'intervalle, la 3ème, 5 à 12 mois après la 2ème injection.

A 14 ans

Papillomavirus humains (HPV).

Entre 15 et 23 ans

Papillomavirus humains (HPV) : rattrapage si le vaccin n'a pas été administré à 14 ans, seulement pour les jeunes filles ou jeunes femmes qui n'ont pas encore eu de rapport sexuel ou lorsque la vaccination se situe dans l'année suivant le début de leur vie sexuelle.

Entre 16 et 18 ans puis tous les 10 ans

Diphtérie, tétanos, poliomyélite : rappel.

Coqueluche : pour les adolescents n'ayant pas eu de rappel à l'âge de 11 à 13 ans.

A partir de 18 ans

Diphtérie, tétanos, poliomyélite : une dose à renouveler tous les 10 ans.

Rubéole pour les femmes non vaccinées en âge de procréer.

Coqueluche : une dose pour les adultes susceptibles de devenir parents et n'ayant pas été vaccinés depuis 10 ans.

Entre 26 et 28 ans

Coqueluche : une dose pour les adultes n'ayant pas été vaccinés depuis 10 ans (lors d'un rappel décennal diphtérie, tétanos, poliomyélite).

En cas de retard dans le calendrier

Il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations imposant des injections répétées. Il suffit de reprendre le calendrier au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

Pourquoi faire vacciner son enfant ?

Pourquoi faire vacciner son enfant dès le plus jeune âge ? Les enfants doivent dès le plus jeune âge être vaccinés, notamment s'ils sont gardés en collectivité, afin de prévenir les maladies infectieuses et virales. Le respect des vaccinations permet non seulement de protéger individuellement votre enfant contre les maladies mais aussi d'éviter la propagation d'épidémies voire d'éradiquer totalement certaines maladies. Pour ce faire, le calendrier doit être respecté ainsi que le nombre d'injections pour chaque vaccin, sans oublier les vaccinations de rappel.

Certaines vaccinations sont obligatoires en France et d'autres sont fortement recommandées.

Les vaccinations obligatoires sont les suivantes :

- vaccination antidiphtérique (pour lutter contre la Diphtérie)
- vaccination antitétanique (pour lutter contre le Tétanos)
- vaccination antipoliomyélique (pour lutter contre la Poliomyélite, ou Polio) Ses 3 vaccinations sont regroupées en une seule injection : *DTP (initiales des 3 maladies : Diphtérie, Tétanos, Polio)*
- vaccination antituberculeuse (pour lutter contre la tuberculose) par le B.C.G.

Pour plus de renseignements sur chacune de ces maladies (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite et Tuberculose), consultez notre rubrique spéciale.

D'autres vaccinations sont fortement recommandées en France telles que la vaccination contre la Rougeole, les Oreillons, la Rubéole (vaccin R.O.R.), la Coqueluche, L'*Haemophilus influenzae* (qui était, il y a quelques années encore, la principale cause de méningite de

l'enfant de moins de 5 ans), l'Hépatite B, la varicelle, le Pneumocoque.

La protection immunitaire doit être maintenue à l'âge adulte par des rappels réguliers des vaccinations. Le Tétanos-Polio doit être pratiqué tous les 10 ans. L'hépatite B est recommandée pour les personnes appartenant à un groupe à risque.

Chaque vaccination devra être mentionnée par le médecin dans le carnet de santé de votre enfant dans la rubrique prévue à cet effet avec l'indication de la date de la vaccination, le cachet du médecin et le lot du vaccin injecté (étiquette présente sur le vaccin).

Le calendrier des vaccinations

Dr MC Bonduelle, Dr Nicolas Evrard : 10/08/2010

La vaccination permet de protéger les populations de deux manières : d'une part individuellement, chaque personne vaccinée est protégée contre la maladie correspondante, d'autre part collectivement en diminuant petit à petit le nombre de personnes atteintes jusqu'à l'éradication de la maladie. Les politiques de vaccinations peuvent s'établir à l'échelle nationale ou internationale et se modifier à tout moment en fonction des résultats des différents instituts de veilles sanitaires.

En France, certaines vaccinations sont obligatoires, d'autres sont très fortement recommandées, d'autres encore ne sont recommandées que dans des situations particulières.

Avant 1 mois : BCG

Le BCG est la vaccination contre la tuberculose. Il n'est désormais plus obligatoire, mais en revanche fortement recommandé chez les enfants vivant dans un milieu à risque élevé de tuberculose (enfant né dans un pays de forte endémie tuberculeuse, enfant dont au moins un des parents est originaire de l'un de ces pays, enfant vivant dans des conditions de logement défavorables). Une seule injection est faite, aucun rappel n'est exigé. Chez les enfants non vaccinés et jugés à risque peuvent bénéficier du BCG jusqu'à l'âge de 15 ans.

A partir de 2 mois : vaccins DTCaPHib, hépatite B et pneumocoque

C'est-à-dire une vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (DTP), la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae*, l'hépatite B (on peut utiliser un vaccin "six en un") et une autre pour la protection contre le pneumocoque. On utilise un vaccin dit acellulaire contre la coqueluche.

Le **DTP (diphtérie-tétanos-poliomyélite) est une vaccination obligatoire**, les autres sont recommandés. Le **vaccin consiste en 3 injections à un mois d'intervalle**, puis **un rappel un an après** (pour la vaccination contre l'hépatite B, le protocole est généralement différent)

Le rappel DTP seul est ensuite nécessaire tous les 5-6 ans jusqu'à 18 ans, puis tous les 10 ans.

Hépatite B

Le vaccin contre l'hépatite B est recommandé. Il peut être effectué dès la naissance si la mère a été infectée par le virus et quand son analyse de sang révèle la présence de l'antigène viral HB-s. Dans les autres cas, il est recommandé de le faire dès l'âge de 2 mois, car la myéline (tissu nerveux qui est touché dans la sclérose en plaques) n'est pas encore totalement formé et la vaccination précoce coupe court à toute discussion concernant le risque évoqué par les médias de complication neurologique. En tous les cas, il est judicieux de le faire avant l'adolescence, avant les premiers rapports sexuels (le virus de l'hépatite B se transmet surtout par voie sexuelle ou par le sang).

Il faut faire 2 injections à un mois d'intervalle, la 3ème injection entre 5 et 12 mois après. Les médecins prescrivent le cas échéant un vaccin hexavalent (voir précédemment).

A partir de 12 mois : ROR + rappel hépatite B + vaccin contre la méningite C

La première dose du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) est recommandé à l'âge de 12 mois et une deuxième injection entre 13 et 24 mois. Le vaccin ROR pour les enfants

vivant en collectivité est possible dès 9 mois. Un rappel avec le vaccin antipneumococcique est recommandé entre 12 et 15 mois. Depuis 2010, il est recommandé de vacciner tous les enfants à partir de 12 mois, contre la méningocoque C (avec une seule dose de vaccin).

Entre 16 et 18 ans

DTP : il s'agit du 4ème rappel

La vaccination contre la rubéole pour les jeunes femmes non vaccinées et non immunisées est fortement conseillé. Celles-ci ne doivent pas être enceintes et avoir une contraception efficace pendant les 3 mois qui suivent la vaccination.

A partir de 18 ans

Tous les 10 ans : rappel Tétanos Polio. Ils sont recommandés, malheureusement trop souvent oubliés. Jusqu'à l'âge de 24 ans, il est recommandé de se faire vacciner contre la méningocoque C (une dose).

La coqueluche

La coqueluche peut-être gravissime chez les tous petits. Il vaut mieux que les adultes (et les enfants) soient immunisés (ayant eu la coqueluche ou vaccinés), en tout particulièrement les parents qui sont en contact avec des nouveaux-nés ou nourrissons de moins de 6 mois qui ne sont pas vaccinés. Il est donc recommandé d'avoir un rappel vaccinal anti-coquelucheux si on n'a pas eu de rappel dans les dix dernières années, surtout si on souhaite avoir un enfant ou si on est un professionnel de santé.

La varicelle

La varicelle est une maladie bénigne chez l'enfant, mais à partir de l'adolescence elle peut être sévère. Elle est grave aussi chez les malades immunodéprimés et elle risque d'entraîner des malformations de l'embryon chez la femme enceinte qui contracte la varicelle pendant sa grossesse. Il est recommandé de vacciner les jeunes à partir de 12 à 18 ans si aucun antécédent de varicelle n'est signalé. Et chez les adultes dans les 3 jours qui suivent une exposition avec une varicelle (sauf contre-indication). Il est conseillé de vacciner, s'ils ne sont pas immunisés, les professionnels de santé, en particulier les étudiants en médecine et le personnel para médical, le personnel en contact avec la petite enfance, avec les personnes immunodéprimées, les patients avant une greffe d'organe. Tenez vos vaccins ou ceux de vos enfants à jour en consultant le calendrier de vaccination 2009.

Site web : <http://www.santevoyage-guide.com/dossiers/vaccinations-du-voyageur.html>

Dernière mise à jour le 26-10-2009

Vaccinations

La vaccination est un moyen simple, peu coûteux et efficace de lutter contre de nombreuses maladies. Certaines d'entre-elles sont quelques fois incurables et la vaccination représente alors le seul rempart de protection.

Quelles vaccinations sont nécessaires ?

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à consulter le site MesVaccins.net et à demander conseil à votre médecin (<http://www.mesvaccins.net/?f=3>). Premier site Internet capable de recommander les vaccins adaptés à votre âge, sexe, état de santé, conditions de vie, entourage, projet de voyage... Avec gestion de votre carnet de vaccination électronique et rappel email des vaccins à effectuer.

Vaccins universels, Enfants

Rougeole-Rubéole-Oreillons : vérifiez qu'un rappel n'est pas nécessaire. Vaccin à réaliser dès l'âge

de 9 mois dans certains cas. **BCG** : dès la naissance.

Hépatite B : le vaccin est conseillé pour tous les nourrissons dès l'âge de deux mois, avec un rattrapage chez l'enfant et chez l'adolescent pour ceux qui n'ont pas été vaccinés auparavant. La maladie peut se transmettre lors de *relations sexuelles non protégées*, par *contact avec du sang ou des sécrétions* de personnes infectées ; parfois, aucune circonstance de contamination n'est mise en évidence. L'hépatite B est une maladie qui peut être grave car l'atteinte du foie qu'elle engendre peut devenir chronique et conduire en quelques années à une cirrhose ou à un cancer du foie. Le protocole vaccinal est le suivant (à partir de l'âge de un an) :



Il existe une présentation enfant et adulte du vaccin. Un rappel n'est pas nécessaire sauf cas particulier. La protection est efficace 3 mois après la première injection. Rappelons que l'utilisation de préservatifs permet de se protéger de la transmission sexuelle du virus de l'hépatite B mais aussi du HIV et des autres IST (Infections Sexuellement Transmissibles).
